

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2024-33 P

Objet : Liste des lauréats du prix Monts, Terre de Jeux 2024 - Battle du Festival de la Rue aux Jeux

Le Maire de la Commune de MONTS,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Monts n°2024.06.05 du 25 juin 2024 fixant l'enveloppe budgétaire des prix pour le battle du Festival de la Rue aux Jeux ;

Considérant que dans le cadre du Festival de la Rue aux Jeux, action Terre de Jeux 2024, un battle de hip hop a été organisé le 21 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de récompenser les trois équipes qui ont remportées le Battle du Festival de la Rue aux Jeux ;

Considérant le vote du jury du battle du Festival de la Rue aux Jeux du samedi 21 septembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1

Dans le cadre du Festival de la Rue aux Jeux, Battle de Hip Hop organisé le 21 septembre 2024 est approuvée l'attribution des prix aux lauréats comme suit :

Premier Prix - 900 €

LO - Legiteam Obstruxion
28 boulevard Sirius
72230 MONCE-EN-BELIN
Siret n° 80238430500016

Deuxième prix - 450 €

Association Supreme
Legacy
88 rue de l'Oradou
63000 CLERMONT
FERRAND
Siret n: 804 276 160 00020

Troisième prix - 275 €

Melting Force
Association Artistreet
57 rue Montagny
42000 SAINT-ETIENNE
Siret n 920 416 740 00016

Article 2

Les montants des prix seront mandatés dès que le présent arrêté sera exécutoire.

Article 3

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Monts est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux lauréats et sera transmis à :

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- Monsieur le Comptable public du SGC de Chinon

Monts, le 09 octobre 2024,

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

